



**COMPTE - RENDU**  
**du Conseil Municipal du 11 avril 2017**

L'an deux mille dix sept et le 11 avril, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE.

Etaient présents : MM. Alain LOUCHE, Maire, Jean-Marie VIALLE, Robert HILAIRE, Mmes Bernadette FORT, Clothilde EBEUCHET, adjoints, Mmes Pascale CHATEAU, Céline JOUVE, Marie-Rose PRAT, Ingrid RABATÉ, MM. Yves DURAND, Yves JOLY, Gérard MERCIER, et Louis ROCHAT, conseillers municipaux.

Procurations de Amandine BLACHIER-VERDIER à Robert HILAIRE, Louis DURBEC à Alain LOUCHE, Nicole GHIGNON à Pascale CHATEAU et Philippe RIVAT à Jean-Marie VIALLE.

Excusée: Mme Marie-Thérèse MATHON.

Absent : T.LANDI.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Rose PRAT.

**1- Finances :**

a) Vu la délibération n°3 en date du 14 mars dernier concernant l'approbation du rapport de la CLECT relatif à la neutralité fiscale et de l'attribution de compensation dérogatoire, le conseil municipal décide pour 2017 les taux d'imposition des taxes locales : Taxe d'habitation 5,81 %, Taxe foncière bâti 12.66 % et Taxe foncière non bâti 114.82 %.

b) Par 16 voix pour et 1 abstention (I.RABATÉ), vote du Budget Primitif 2017 pour un montant de dépenses/recettes en fonctionnement de : 1 246 273.80 € et pour un montant de dépenses/recettes d'investissement de : 2 442 700.00 €, dont les restes à réaliser de 2016 en dépenses pour 1 104 400 € et 306 000 € en recettes.

c) Par 17 voix pour, le conseil municipal prononce les admissions en non-valeur pour un montant de 582.20 €.

d) Par 17 voix pour, mise en place des baux (restaurant et appartement du gérant) sis « Chemin de la Combe ». Loyers mensuels pour l'appartement de fonction : 600 € et 350 € pour l'exploitation d'un restaurant – Bistrot de Pays. Durée d'un an renouvelable.

**2- Travaux :**

a) Par 17 voix pour, conclusion des avenants provenant principalement de l'aménagement de l'appartement du gérant, non prévu au marché initial du pôle ludique, festif et culturel : Lot 01 : VRD - Ent COLAS : 1 800,00 € HT ; Lot 02 : Gros œuvre – Ent BACONNIER : 2 670.00 € HT ; Lot 03 : Façades – Ent FOULLIER-CHAUVIN : 16 098.24 € HT ; Lot 06 : Menuiseries Extérieures aluminium : 1 680.38 € HT, Lot 07 : Menuiseries intérieures bois – Ent CRESTOISE DE MENUISERIE : 12 313,23 € HT ; Lot 12 : Chauffage - Ventilation – Ent CHAUSSABEL : 1 156.89 € HT, Lot 13 : Plomberie – sanitaires – Ent CHAUSSABEL : 6 744.86 € HT et Lot 14 : Electricité – Ent CONTACT ELECTRICITÉ : 23 192.31 € HT.

b) Par 17 voix, signature de la convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur les patrimoines des collectivités qui sera confié au SDE 07.

c) Par 17 voix pour, signature de la convention entre le Département de l'Ardèche et la commune relative à la réalisation de l'aménagement du Centre Bourg – RD 104.

**3- Urbanisme :**

a) Logements intergénérationnels quartier « La Combe » : Mr le Maire a rappelé au conseil municipal que «la surface urbanisable arrêté dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur les parcelles AC n°250 et 252 situées « Chemin de la Combe » ne sera en aucun cas modifiée. Seule la nature de constructibilité de ces parcelles changera. Vouées initialement à de l'équipement de services publics» (voir délibération en date du 14 mars 2017), elles seront destinées à la construction de logements.

Le Groupe ADIS d'Aubenas demande l'autorisation à Monsieur le Maire de signer tout document afférent à la vente du tènement considéré au prix de 100 000 €, afin que ledit Groupe ADIS puisse déposer très rapidement une demande d'autorisation d'urbanisme et inscrire à la programmation Etat 2018, une demande de financement pour la réalisation des 8 logements locatifs sociaux quartier « La Combe » : autorisation donnée par 15 voix pour, 2 contres (L.ROCHAT et I.RABATÉ) et 1 abstention (C.JOUVE).

b) Par 17 voix pour, confirmation des parcelles cadastrales composant la forêt communale relevant du Régime Forestier (Section A : 602 – 603- 605-828- et 1288 au Bois Laville).

Fait à Veyras, le 03 mai 2017

Le Maire,

Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedeveyras@wanadoo.fr

www.veyras.fr



Alain LOUCHE